

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 2 juillet 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller (arrivé en retard à la séance)
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

214-07-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en y ajoutant un point à l'item « Affaires nouvelles » :

7.1 Motion de félicitations - Organisation du Rallye auto Baie-des-Chaleurs

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

215-07-18

SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-06-04

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018.

ADOPTÉE

216-07-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-06-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2018.

ADOPTÉE

217-07-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-06-18

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2018.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 4 juin 2018.

CORRESPONDANCE

- De M. Luc Lévesque, directeur général de la Société de chemin de fer de la Gaspésie, un avis concernant que la compagnie Asplundh Canada a été mandaté pour accomplir les travaux de contrôle de la végétation des corridors ferroviaires du SCFG, et ce, du 27 juin au 31 août 2018. Ces travaux comportent entre autres l'application d'herbicides sur une section de la voie ferrée. L'application est seulement prévue aux endroits infestés par les mauvaises herbes et le programme consiste généralement en une seule application.
- De Mme Gabrielle Paquette, directrice au ministère de la Culture et des Communications, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 10 590 \$, représentant la subvention totale prévue au volet FPCQ (Fonds du patrimoine culturel québécois) de l'entente de développement culturel 2018-2020.
- De M. Denis Landry, directeur au ministère de la Sécurité publique, une correspondance indiquant que la Ville de New Richmond a été désignée à titre de bénéficiaire du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels concernant les inondations et le dégel printanier survenus du 28 mars au 30 avril 2018. Pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés de la Ville ont jusqu'au 11 août 2018 pour acheminer leur réclamation.
- De M. Stéphane Dumaresq, conseiller à Hydro Québec, une correspondance concernant la planification 2018 et l'entretien des emprises de lignes de transport sur le territoire. Ces travaux de dégagement auront lieu entre la mi-juin et le début novembre. Le mode d'intervention de coupe mécanique sélective sera appliqué.

- De M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une correspondance confirmant qu'une aide financière au montant de 193 600 \$, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sera octroyée dans le dossier de réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes. Un protocole d'entente, établissant les travaux admissibles à cette aide, sera transmis à la Ville à cet effet.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de juin 2018.
- D'un groupe de citoyens de la rue Robertson, une lettre demandant l'installation de « dos d'âne » sur la rue du même nom.
- De L'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien, une lettre en réponse à la demande d'aide financière supplémentaire adressée à cette dernière en ce qui concerne les activités de la Salle de spectacles régionale Desjardins.
- De la MRC de Bonaventure, un chèque de 2 000 \$ accompagnée d'une lettre annonçant une aide financière de 4 000 \$ appuyant l'étude sur l'évolution des besoins en sports et en loisirs de la Ville de New Richmond ainsi qu'un chèque de 5 000 \$ et une lettre confirmant l'appui de la MRC de Bonaventure quant à la tenue des Festivals et événements de la Ville.
- D'un groupe de citoyens, une pétition appuyant le projet de retrait des ponts de la réserve naturelle de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia compte tenu que ces actions aideront à abaisser le niveau d'eau lors des crues.

218-07-18

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
 et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent quatre-vingt-six mille quatre cent onze dollars et soixante cents (586 411,60 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

219-07-18

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
 et unanimement résolu :

De nommer monsieur Jean-Pierre Querry à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

ADOPTÉE

220-07-18

RÈGLEMENT 1066-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1052-18 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le Règlement 1052-18, portant le numéro 1066-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement sur la gestion contractuelle abrogeant le Règlement 1052-18, lequel est identifié sous le numéro 1066-18.

ADOPTÉE

221-07-18

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018

Considérant que la Société d'habitation du Québec a fait parvenir une révision budgétaire 2018, qui doit être acceptée par la Ville, dans le dossier de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant que ladite révision affectera seulement le poste de budget du « Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) capitalisable »;

Considérant que l'augmentation de ce poste de budget n'a aucun impact sur le déficit d'exploitation 2018 déjà approuvé par la Ville de 37 684 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'accepter la révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, concernant le budget du RAM capitalisable (Remplacement, amélioration et modernisation).

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1068-18 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 935-13 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 015 800 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 20 316 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION

La conseillère madame Geneviève Braconnier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1068-18 abrogeant le Règlement 935-13 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 015 800 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 20 316 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

RÈGLEMENT 1069-18 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 973-15 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 847 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 36 940 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS – AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1069-18 abrogeant le Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 847 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 36 940 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

222-07-18

NOMINATION DE REPRÉSENTANT - CORPORATION CAPA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Donald Leblanc à titre de représentant du volet socio-économique au sein du conseil d'administration de la Corporation CAPA inc. - Immeuble la Seigneurie, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit pour les années 2018 et 2019.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

223-07-18

EMBAUCHE - CAMP DE JOUR

Considérant qu'un avis a été publié sur le site web de la Ville ainsi que sur le site d'Emploi Québec, concernant les emplois étudiants, à titre d'animateur de camp de jour, offerts pour la période estivale 2018;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche d'Alexa Appleby, à titre d'animateur au camp de jour, pour la période estivale 2018.

ADOPTÉE

URBANISME

224-07-18

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - ROUTE 132 OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour l'implantation d'un immeuble sur la route 132 Ouest (lots 6 206 351 et 6 206 350);

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 27 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'implantation d'un immeuble sur la route 132 Ouest (lots 6 206 351 et 6 206 350).

ADOPTÉE

225-07-18

RÈGLEMENT 1070-18 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 1070-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, lequel est identifié sous le numéro 1070-18.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

226-07-18

BUDGET D'HONORAIRES - MESURES DE DÉBITS

Considérant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions, du Règlement 1056-18 autorisant la réalisation d'une étude des mesures de débits du secteur Ouest du périmètre urbain de la Ville, et pour ce faire, un emprunt au montant de 70 678 \$, remboursable en 20 ans;

Considérant les offres déposées pour l'octroi de mandats relativement audit règlement 1056-18 :

- Firme ARPO Groupe-conseil inc. - Mandat d'ingénierie de mesures de débits - SP1 à SP-4 et SP Stanley au montant de 12 400 \$, taxes en sus;
- Firme ARPO Groupe-conseil inc. - Mandat d'ingénierie de mesures de débits SP-1, SP-2, SP2B et SP-5 au montant de 21 570 \$, taxes en sus;
- Firme Avensys Solutions - Matériel pour mesures de débits au montant de 10 390 \$, taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

De mandater les firmes suivantes pour les mesures de débits dans les dossiers suivants :

- Firme ARPO Groupe-conseil inc. - Mandat d'ingénierie de mesures de débits - SP1 à SP-4 et SP Stanley au montant de 12 400 \$, taxes en sus;
- Firme ARPO Groupe-conseil inc. - Mandat d'ingénierie de débits SP-1, SP-2, SP2B et SP-5 au montant de 21 570 \$, taxes en sus;

- Firme Avensys Solutions - Matériel pour mesures de débits au montant de 10 390 \$, taxes en sus.

Il est entendu que ces dépenses seront prises à même le Règlement 1056-18.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1060-18 AUTORISANT L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE - AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt 1060-18 autorisant l'achat d'un souffleur à neige.

227-07-18

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE 8 ET DES CONDUITES AFFÉRENTES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions, du Règlement 1061-18 autorisant des honoraires professionnels et des travaux de réfection de la station de pompage 8 ainsi que la réfection des conduites afférentes;

Considérant la demande d'aide financière déposée pour cedit projet dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Considérant que cette demande d'aide a été acceptée, pour un montant de 193 600 \$ et qu'un protocole d'entente doit être signé en ce sens entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire et la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, et ce, dans le cadre du projet de réfection de la station de pompage 8 et des conduites afférentes.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

228-07-18

PROJET DE RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX-COUVENT - AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la bibliothèque du Vieux-Couvent a emménagé dans son présent local en 1975;

Considérant que ledit local a été agrandi et rénové en 1992;

Considérant qu'une rénovation ainsi qu'une mise à jour des équipements et du mobilier serait souhaitées dans les mois à venir;

Considérant que ces interventions rendront le lieu plus attirant et en augmentera l'achalandage;

Considérant que la Ville souhaite déposer des demandes d'aides financières auprès de différents partenaires financiers dont la MRC de Bonaventure ainsi que le ministère de la Culture et des Communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur de la Culture à déposer auprès de différents partenaires financiers, dont la MRC de Bonaventure et le ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière visant la rénovation de la bibliothèque du Vieux-Couvent.

ADOPTÉE

229-07-18

BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX-COUVENT - MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE

Considérant les divers commentaires émis par les usagers de la bibliothèque du Vieux-Couvent concernant les heures d'ouverture au public;

Considérant que lesdites heures d'ouverture actuelles ne sont plus adéquates selon la fréquentation observée;

Considérant les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec qui sont de 15 heures/semaine pour le nombre d'heures d'ouverture de base et que celles de la bibliothèque du Vieux-Couvent représente 13 heures/semaine;

Considérant que le nouvel horaire proposé par la responsable de la bibliothèque permet d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture à 15 heures/semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De modifier, à compter du mois de septembre 2018, le nouvel horaire d'ouverture de la bibliothèque du Vieux-Couvent, et ce, de la façon suivante :

Mardi :	De 13 h 30 à 16 h 30 De 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi :	De 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi :	De 13 h 30 à 16 h 30 De 18 h 30 à 20 h 30
Samedi :	De 13 h 30 à 16 h 30

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE ET PRÉVENTION

230-07-18

PROTOCOLE D'INTERVENTION - SAUVETAGE D'URGENCE À L'EXTÉRIEUR DU RÉSEAU ROUTIER DANS LA MRC DE BONAVENTURE - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

Considérant l'adoption du protocole d'intervention concernant le sauvetage d'urgence à l'extérieur du réseau routier dans la MRC de Bonaventure;

Considérant que par ce dit protocole la Ville de New Richmond doit procéder à l'acquisition d'un véhicule côte à côte afin de répondre à certains déplacements pour, entre autres, des sauvetages d'urgence;

Considérant que la MRC de Bonaventure versera une aide financière au montant de 25 000 \$ pour l'acquisition dudit véhicule;

Considérant l'offre déposée par Sports BG au montant de 24 443,09 \$, taxes en sus à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Sports BG et d'acquérir un véhicule côte à côte au montant de 24 443,09 \$, taxes en sus, afin de répondre aux normes incluses dans le protocole d'intervention concernant le sauvetage d'urgence à l'extérieur du réseau routier dans la MRC de Bonaventure. Une partie de cette dépense sera prise à même l'aide financière qui sera versée par la MRC de Bonaventure au montant de 25 000 \$.

ADOPTÉE

231-07-18

CENTRE DE FORMATION BAIE-DES-CHALEURS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LE FONCTIONNEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le projet de protocole d'entente intermunicipale visant le fonctionnement du Centre de formation Baie-des-Chaleurs en matière de sécurité incendie déposé par la MRC de Bonaventure;

Considérant que ledit centre sera implanté dans la Ville de New Richmond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'entériner le projet de protocole d'entente intermunicipale visant le fonctionnement du Centre de formation Baie-des-Chaleurs en matière de sécurité incendie, et ce, tel que déposé par la MRC de Bonaventure. Par le fait même, d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

232-07-18

**CENTRE DE FORMATION BAIE-DES-CHALEURS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT LA CONSTRUCTION DU CENTRE-
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant le projet de protocole d'entente visant la construction du Centre de formation Baie-des-Chaleurs en matière de sécurité incendie, déposé par la MRC de Bonaventure;

Considérant que par ce protocole, la Ville de New Richmond est responsable de la construction du Centre et que la MRC de Bonaventure remboursera la Ville totalement à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente reliée à la construction du centre de formation Baie-des-Chaleurs en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

233-07-18

MOTION DE FÉLICITATIONS - ORGANISATION DU RALLYE AUTO BAIE-DES-CHALEURS

Considérant tout le travail ainsi que les efforts accomplis bénévolement par ceux et celles ayant œuvré à la conception et la réalisation de l'édition 2018 du Rallye auto Baie-des-Chaleurs;

Considérant les retombées dans le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De donner une motion de félicitations à tous les organisateurs, les bénévoles ainsi que toutes les personnes ayant œuvré de près ou de loin à l'organisation de l'édition 2018 du Rallye auto Baie-des-Chaleurs, qui a su divertir et émerveiller tous les spectateurs qui ont eu la chance d'y assister.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Une pétition est déposée de gens étant contre le démantèlement des ponts situés dans la réserve naturelle de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia. Plusieurs commentaires sont émis à ce sujet par les personnes présentes.

Des explications complémentaires sont demandées concernant le démantèlement du pont du Rang 6.

Lors de la panne électrique survenue il y a quelques semaines sur le chemin Cyr entre autres, il semble que plusieurs poteaux électriques penchent dangereusement par la rue. Est-ce que la Ville peut faire exécuter des travaux de sécurité à ce sujet ?

Concernant les démarches entreprises par le comité ZIP Gaspésie concernant le démantèlement probable des ponts, on se questionne sur la position officielle de la Ville à ce sujet.

Suite aux explications fournies par le directeur général concernant l'étude hydraulique déposée par le ministère des Transports, plusieurs autres commentaires sont émis.

On se questionne à savoir si le comité mis sur pied pour la réserve naturelle peut accueillir des citoyens dans ses rangs.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 11.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière